



université
Paris Ouest****
Nanterre La Défense



DIPLOME D'UNIVERSITE

COMMANDE PUBLIQUE INTERNATIONALE

Sommaire

DIPLOME D'UNIVERSITE	1
COMMANDE PUBLIQUE INTERNATIONALE	1
1. Présentation générale	3
2. Objectifs du D.U.	3
3. Conditions d'accès au Diplôme	6
Tarifs d'inscription :	6
4. Enseignements	7
5. Organisation et calendrier	13
6. Partenariats pédagogiques	14
7. Evaluation des participants	15
8. Composition de l'équipe de formation	16
9. Charte des examens	17
10. Accès au Pôle Universitaire Léonard de Vinci	21

1. Présentation générale

**Diplôme Universitaire : Commande Publique Internationale
(International Public Procurement)**

Directrice de formation :

Laurence Folliot-Lalliot (Professeur de droit public)

Courriel universitaire : lfolliotlalliot@u-paris10.fr

Contacts pour informations :

Université Paris Ouest La Défense, IPAG

Secrétariat de formation : Mme ROBERT Muriel

Bâtiment : Pôle Universitaire Léonard de Vinci (PULV) Bureau : 603

Courriel universitaire : muriel.robert@u-paris10.fr

Téléphone : 01 41 16 73 73

2. Objectifs du D.U.

I. Objectifs généraux de la formation

La commande publique, c'est-à-dire l'ensemble des acquisitions réalisées par les Etats et les collectivités infra-étatiques pour répondre aux besoins des services publics et des activités d'intérêt général, s'est fortement développée à l'international dans les années récentes. Sous l'empire d'accords régionaux de commerce, d'accords bilatéraux, d'unions douanières ou de marchés communs comme en Europe, l'accès à la commande publique des Etats est désormais facilité pour les entreprises étrangères. Par ailleurs, de grands projets d'infrastructure sont également lancés sur des financements accordés par des bailleurs de fonds internationaux et des marchés pour les consultants ou les sous-traitants accompagnent ces projets. Ces nouvelles perspectives attirent les entreprises, notamment françaises, mais elles craignent souvent de ne pas maîtriser les procédures des appels d'offres internationaux ou les particularismes de ces contrats.

De plus, de nombreuses réformes des réglementations nationales ont été adoptées récemment pour renforcer le respect des politiques anti-corruption et de RSE dans la commande publique. La multiplication des contrôles, la contrainte des délais d'élaboration des offres, les exigences de qualification certifiée des entreprises, le respect des règles de concurrence, sont autant de spécificités des procédures d'achat public qu'il faut désormais

savoir identifier, tandis que dans le domaine des litiges contractuels, l'arbitrage international prend désormais le pas sur les autres modes de règlement des conflits liés à ces contrats publics. Disposer de Collaborateurs ou de Conseils au fait de ces mutations constitue par conséquent un atout indispensable pour les entreprises qui souhaitent se porter candidates à des appels d'offres internationaux et pour les administrations qui veulent assurer la sécurité juridique de leurs acquisitions.

Aussi bien du côté des services acheteurs, que du côté des entreprises spécialisées dans la commande publique, la professionnalisation des personnels chargés de gérer la phase d'attribution puis la phase d'exécution des contrats publics internationaux demande plus que jamais des formations adaptées et actualisées.

C'est pour répondre à cette double problématique que l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense crée le D.U « Commande publique internationale» en associant des enseignants juristes et économistes spécialistes de la commande publique avec des professionnels de l'assistance au management de projets internationaux.

Cette formation permettra ainsi de garantir l'acquisition de bases théoriques fondamentales mais également d'appuyer l'apprentissage sur des cas concrets tirés de l'expérience acquise. L'objectif est une maîtrise par les participants de l'ensemble des problématiques juridiques et techniques liées aux contrats internationaux de commande publique. Il s'agit en effet de comprendre les procédures de passation des différents types de contrats de commande publique (marchés publics, concessions et contrats de partenariat public-privé). Mais outre la présentation des exigences de régularité juridique, la formation portera également sur l'optimisation économique des choix de procédures et de contrats ainsi que sur le management des contrats. Cet aspect pratique n'est actuellement pas enseigné dans les Facultés de droit françaises. Ensuite, les participants devront maîtriser tous les aspects relatifs à la recherche des appels d'offres disponibles, à la rédaction des dossiers de candidatures et au suivi de l'exécution des contrats publics dans le contexte du commerce international et du droit des investissements. Enfin, la question du contentieux lié à ces opérations doit également être enseignée aux participants afin qu'une fois entrés ou revenus dans leurs fonctions, ils soient en mesure d'anticiper ces risques et de les gérer.

En termes de savoir-faire, les participants doivent, à l'issue de la formation :

- Décrypter l'actualité et faire le point sur les dernières réformes du commerce international qui intéressent la commande publique
- Maîtriser le vocabulaire des contrats internationaux (en anglais éventuellement)
- S'entraîner à la passation et à la rédaction de contrats à partir d'exemples concrets
- Comprendre les particularismes des marchés de consultants
- Gérer les incidents contractuels

II. Public visé

Le DU est adapté à un public de professionnels en formation continue, français ou étranger. Il peut être réalisé en français ou en anglais, pour tenir compte du fait que l'anglais est très souvent la langue du commerce international et de la rédaction des contrats (préciser la langue souhaitée à l'inscription). Il s'adresse aux cadres juridiques ou opérationnels dans les administrations étatiques ou locales et dans les entreprises privées candidates à la commande publique. Cette formation publique UNIQUE en France permet d'acquérir la maîtrise des procédures internationales d'achats publics et l'optimisation des montages contractuels, tout en prévenant les risques contentieux. A titre exceptionnel et après sélection, le DU peut accepter la candidature d'étudiants en formation initiale.

Les métiers concernés par cette formation sont ceux d'acheteurs pour les services d'achats publics ou privés, spécialistes en passation de marchés, juristes d'entreprise en charge des appels d'offres, ou avocats spécialisés en commerce international.

Des poursuites éventuelles d'études peuvent être envisagées, après étude du dossier et éventuellement validation des acquis professionnels, vers le Master 2 Droit de l'Economie ou Droit public général (UFR de Droit – Paris Ouest) ou dans le Master Administration Publique de l'IPAG.

3. Conditions d'accès au Diplôme

Conditions requises pour pouvoir candidater :

L'objectif est de mettre en place une formation d'excellence, ouverte aux étudiants ou professionnels présentant les meilleurs dossiers.

Un processus de recrutement fondé sur les acquis universitaires sera effectué à partir du dossier et de l'entretien préalable. Pour les participants en formation continue, une présentation de leur expérience en commande publique sera exigée. Un examen préalable du dossier de candidature, puis un entretien systématiquement organisé afin d'évaluer les motivations des futurs participants.

Pour les professionnels en formation continue, une expérience requise dans un service acheteur d'une autorité publique, dans un cabinet d'avocat ou dans une entreprise du secteur sera exigée et pour l'ensemble des candidats, un niveau Bac +4 ou équivalent.

Des connaissances en droit public, en contentieux administratif, ou en économie ou en gestion publique seront nécessaires. Il faudra aussi savoir utiliser les outils informatiques pour être initié aux techniques électroniques d'achats.

Tarifs d'inscription :

Formation initiale : 3000 euros

Formation continue tarif plein : 5000 euros

Formation continue tarif réduit (sans prise en charge) : 4000 euros

4. Enseignements

Présentation synthétique des enseignements :

	Code EC	Intitulé des éléments constitutifs	Crédits	Modalités d'enseignement – nbr. d'heures				
				CM	TD	Travail pers.	Présentiel	Ens. à Dist.
EC1		Introduction aux cadres internationaux de la commande publique		20		20	15	5
EC2		Principaux types de contrats publics internationaux		10		10	7	3
EC3		Les procédures des marchés de travaux, de fournitures et de consultants dans les projets de la Banque Mondiale		15		15	10	5
EC4		Le droit des marchés publics dans les pays d'Afrique subsaharienne		10		10	7	3
EC5		Le droit des marchés publics fédéraux américains		10		10	7	3
EC6		Les contentieux liés à la passation des contrats		15		15	10	5
EC7		Conférences d'actualité		20				
			30	100				

2 ^{ème} partie								
	Code EC	Intitulé des éléments constitutifs	Crédits	CM	TD	T. pers.	Présentiel	Ens. à dist.
				EC1		Déontologie et éthique des achats publics	5	20
EC2		Le droit des marchés publics dans la région Moyen-Orient Afrique du Nord		10		10	7	3
EC3		Financement de projets internationaux		10		10	7	3
EC4		Exécution des contrats		15		15	10	5
EC5		Prévention et règlement des litiges contractuels		10		10	7	3
EC6		Arbitrage international	5	15		15	10	5
EC7		Conférences d'actualité		20				
			30	100				

Description succincte du contenu des enseignements

Intitulé de l'EC n°1	Introduction aux cadres de la commande publique internationale
Description du contenu de l'EC	<p>Les principes de la commande publique</p> <p>Les sources du droit des contrats de commande publique</p> <p>Les Traités internationaux, l'AMP, La loi-type sur les marchés publics de nla CNUDCI,</p> <p>Les directives régionales</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°2	Les principaux types de contrats publics
Description du contenu de l'EC	<p>Les marchés de travaux et de fournitures</p> <p>Les marchés de consultants</p> <p>Les concessions</p> <p>Les contrats de partenariat public-privé, les BOT</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°3	Les procédures des marchés de travaux, de fournitures et de consultants dans les projets de la Banque Mondiale
Description du contenu de l'EC	<p>Les Directives de la Banque Mondiale et des banques multilatérales</p> <p>Les Documents-types d'appel d'offres</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°4	Le droit des marchés publics dans les pays d'Afrique sub-saharienne
Description du contenu de l'EC	<p>Les Directives de l'UEMOA et du COMESA</p> <p>Les réformes récentes en marchés publics et PPP</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°5	Le droit des marchés fédéraux aux Etats-Unis
Description du contenu de l'EC	Les règles applicables, le FAR, le Small Business Act Les procédures d'attribution, Les obligations des entreprises
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°6	Les risques contentieux de la passation des contrats
Description du contenu de l'EC	Recours ouverts aux candidats, aux tiers, aux parties Comparaison entre les systèmes nationaux Réformes récentes
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°7	Conférences d'actualité
Description du contenu de l'EC	Conférences d'invités extérieurs (par exemple par le Responsable américain de la politique fédérale des achats publics, par des membres de la Cour des Comptes françaises), Visite au service achats à l'Agence Spatiale Européenne ou autre, participation à des colloques
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

2^{ème} partie :

Intitulé de l'EC n°1	Déontologie et éthique des achats publics
Description du contenu de l'EC	Politique internationale de lutte contre la corruption (Principes de l'OCDE), prévention des conflits d'intérêts, sanctions des entreprises, obligations de compliance (UN Global Compact), respect des conventions internationales en droit du travail, et droit de l'environnement
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°2	Le droit des marchés publics dans la région Moyen-Orient Afrique du Nord
Description du contenu de l'EC	Avec un éclairage particulier sur les réformes de la commande publique au Maroc, en Tunisie et en Iraq

Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit
-------------------	---

Intitulé de l'EC n°3	Financement de projets internationaux
Description du contenu de l'EC	Financements publics (Institutions internationales ou Agences de développement) ou privés, Special Purpose Vehicule, Crédit-documentaire, Sécurités, Garantie des investissements, assurance
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°4	Exécution des contrats de commande publique
Description du contenu de l'EC	<p>Les principes d'exécution dans les contrats de common law et dans les contrats de droit « continental »</p> <p>Les pouvoirs de l'acheteur public (contrôles, sanctions)</p> <p>Les relations contractuelles, le suivi de contrat : la mise en œuvre des responsabilités définies par le contrat (répartition et réparation)</p> <p>Le traitement des aléas contractuels</p> <p>Les obligations du maître d'ouvrage</p> <p>Avenant et modification du contrat</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°5	Prévention et règlement des litiges
Description du contenu de l'EC	<p>Cas des contrats de réalisation (ouvrages, fournitures industrielles)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les décisions d'acceptation en cours de réalisation o La préparation des opérations de réception o La préparation et l'organisation des essais de réception <p>Les cas de résiliation</p> <p>La médiation et la conciliation (Règlement de la CCI)</p>
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°6	L'arbitrage international
Description du contenu de l'EC	Loi applicable au contrat, lois nationales sur l'arbitrage, loi-type de la CNUDCI, procédure d'arbitrage, forum, choix des arbitres
Evaluation	CC– interventions orales et exercices à l'écrit

Intitulé de l'EC n°7	Conférences d'actualité
Description du contenu de l'EC	Conférences d'invités extérieurs (Arbitres internationaux, représentants de l'OCDE)
Evaluation	N/A

5. Organisation et calendrier

Chaque promotion sera de 20 participants maximum. Un nombre minimal de 12 est requis pour l'ouverture de la formation.

Les cours auront lieu sur le site du PULV, rassemblés sur les journées du vendredi et samedi matin, sur 20 semaines entre Janvier et Juin 2016, dans une salle équipée d'un écran et d'un vidéo-projecteur. Le DU proposera notamment au moins 30 heures d'enseignement à distance et ainsi qu'un suivi à distance (40 heures).

Par ailleurs, la pédagogie utilisée comprendra une part significative d'accompagnement personnel des étudiants par voie électronique de la part des membres de l'équipe pédagogique, ainsi que dans certains enseignements, la discussion collective de cas. Des visites d'administrations françaises et d'organisations internationales (OCDE, Agence Spatiale Européenne) seront également organisées.

Etudiants	Stagiaires de la formation continue
<p><u>Suivi pendant la durée de la formation :</u></p> <p>Constitution de binômes de travail (professionnel, étudiant en formation initiale), Site de dialogue entre les enseignants et les participants, Exercices de préparation et études de cas en ligne</p> <p><u>Suivi après la formation :</u> Création d'une association des anciens du DU, d'un site internet pour les tenir informés de l'actualité de la commande publique internationale, réunion annuelle des anciennes promotions dans un colloque d'actualités (pour les participants domiciliés en France).</p>	<p><u>Suivi pendant la durée de la formation :</u></p> <p>Idem</p> <p><u>Suivi après la formation :</u></p> <p>Idem</p> <p>+ Demande de retour d'expérience.</p>

6. Partenariats pédagogiques

Le D.U. « Commande Publique Internationale » est géré par l'IPAG qui est spécialisé dans la formation aux métiers du secteur public.

Par ailleurs, le D.U. est en lien avec le D.U. « Commande Publique » qui couvre plus particulièrement le système français. Ainsi qu'avec le DU « Droit de l'Energie, des infrastructures et du financement de projet »

Le D.U. s'appuie également sur les Masters 2 Droit de l'Economie, Droit Public Général et Droit des Nouvelles Technologies de l'Information de l'Université Paris Ouest. Cela permet de mutualiser certaines conférences et de bénéficier également des travaux menés par le Centre de Recherches en Droit Public sur la gestion publique.

Des possibilités d'assister à des cours en anglais sur la commande publique à l'Université de Turin, à l'Université George Washington, ou à l'Université de Nottingham seront également offertes aux participants. Toutefois les conventions pour la validation des enseignements sont encore en cours de négociation.

Enfin, le D.U. s'appuie sur un réseau de praticiens de la commande publique internationale.

7. Evaluation des participants

L'évaluation des participants est organisée **au niveau des EC**

Semestre	UE	Comment se détermine la note de l'UE
1	1	CC – exercices écrits et participation orale
1	2	CC- exercices écrits et participation orale

Conditions d'obtention du diplôme

Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré admis ou admis par compensation à celle-ci.

Les UE se compensent entre elles

Conditions d'obtention du diplôme et attribution des mentions :

Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Sinon l'étudiant est déclaré non admis.

Une **mention** est attribuée selon le résultat obtenu à l'année

→ Si oui, le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration de la formation, en tenant compte de la pondération qui a été affectée à chaque élément pédagogique.

→ Une mention est alors attribuée selon ce résultat :

« Passable » si :	$10 \leq \text{résultat} < 12$
« Assez bien » si :	$12 \leq \text{résultat} < 14$
« Bien » si :	$14 \leq \text{résultat} < 16$
« Très bien » si :	Résultat ≥ 16

8. Composition de l'équipe de formation

➤ Universitaires (Professeurs et Maîtres de Conférences :

M. Mathias Audit, Professeur de Droit international privé, Co-Directeur du Centre de Droit International (CEDIN) (Paris Ouest), Avocat et arbitre international

M. Walid Ben Hamida, Maître de Conférences en droit international privé à l'Université d'Evry et à Sciences Po Paris, avocat et arbitre international

Mme Folliot Lalliot, Professeur de Droit public, Directrice du D.U., Co-Directrice du Master 2 Droit de l'Economie, Co-Directrice du Centre de Recherches en Droit Public (CRDP), Chargée d'enseignement à Science Po Paris, Ex- Senior Legal Counsel à la Banque Mondiale (chargée des réformes et des formations Marchés publics dans les pays clients)

Mme Yvonne Muller, Maître de Conférences en Droit pénal, Co- Directrice du Centre de Droit Pénal et Criminologie, Université Paris-Ouest

Mme Prébissy-Schnall, Maître de Conférences en droit public, Directrice du Master 2 Droit des Nouvelles Technologies

➤ Intervenants extérieurs (vacataires) :

L'équipe des intervenants extérieurs sera composée de spécialistes qui ont une longue expérience de la passation de contrats de commande publique et de la gestion de projets internationaux, tels que :

M. Jean-Jacques RAOUL, Ingénieur spécialisé en passation de marchés, retraité de la Banque Mondiale, Consultant

M. Salim BENOUNICHE, Ingénieur et Architecte, retraité de la Banque Mondiale, Consultant

D'autres intervenants maîtrisent les aspects économiques et contentieux, tels que :

M. Bertrand du MARAIS, Conseiller d'Etat, ancien Directeur du D.U. Financement de projets et du Master 2 Droit de l'Economie

Par ailleurs des conférenciers de l'**OCDE** (Division Gouvernance, Division Anti-corruption et Division Commerce) viendront exposer les approches de leur institution et plus largement des organisations internationales à l'égard des enjeux internationaux de la commande publique.

Visite au service achats à l'Agence Spatiale Européenne ou autre, participation à des colloques

9. Charte des examens

CEVU du 28 juin 2010

CA du 5 juillet 2010

CHARTRE DES EXAMENS

La présente Charte définit les dispositions communes à l'ensemble des composantes et services de l'Université concernant le déroulement des examens.

Elle s'applique à toute épreuve organisée par l'université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Elle s'applique donc aux épreuves organisées dans le cadre du régime normal « contrôle continu », aux épreuves organisées pour les étudiants relevant de l'enseignement à distance, aux épreuves de contrôle terminal, ainsi qu'aux épreuves de la session de rattrapage.

1. CALENDRIER ET CONVOCATION

Le calendrier des examens de fin de semestre, hors contrôle continu, est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sécurisé au moins 15 jours avant le début des épreuves. Dans la mesure du possible, il est également mis en ligne sur le site Internet de l'Université et sur celui de la composante ou du service. Il précise le lieu, la date, l'heure de début et la durée de chaque épreuve. L'affichage vaut convocation des étudiants. Il appartient donc à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à une épreuve empêche la validation de l'Unité d'Enseignement correspondante.

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour chaque épreuve, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu dans le cadre de l'épreuve. Il est joint aux copies et à la liste d'émargement.

2.1 ACCES AUX SALLES D'EXAMEN

2.1.1 CONDITIONS D'ENTREE

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen **15 minutes** avant le début des épreuves écrites. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement et au bon déroulement de l'épreuve.

2.1.1.1 Contrôle d'identité

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.

Les étudiants ne pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

Selon les moyens techniques utilisés, et notamment en cas de lecture optique des cartes d'étudiant, le contrôle d'identité peut être organisé à l'entrée de la salle d'examen. Dans ce cas, il conditionne l'autorisation à entrer dans la salle.

Le contrôle d'identité peut également être assuré à l'intérieur de la salle, le cas échéant après le début de l'épreuve.

2.1.1.2 Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. **Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.**

2.1.1.3 Installation

Les étudiants prennent place dans la salle d'examen, le cas échéant à la place qui leur a été assignée. Les étudiants s'installent de manière à ne pas être au coude à coude et à permettre la circulation du personnel chargé de la surveillance.

Les surveillants ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants, ils peuvent faire changer un étudiant de place s'ils le jugent utile.

Avant le début de l'épreuve, les sacs et effets personnels des étudiants sont déposés hors de leur portée, à l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants ne conservent que le strict nécessaire pour composer.

Les étudiants remplissent immédiatement l'en-tête de leur copie afin de ne pas avoir à le faire à la fin de l'épreuve.

2.1.1.4 Emargement

Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom.

Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'émargement **peut**, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'émargement et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

2.1.1.5 Retard

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'1 heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat arrivé en retard. La mention du retard et des circonstances de celui-ci est portée au procès-verbal de l'épreuve. Des justificatifs pourront être exigés.

2.1.2 CONDITIONS DE SORTIE

Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent quelle que soit la durée de l'épreuve, et même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

2.1.2.1 Sortie temporaire

Une fois les sujets distribués, aucune sortie temporaire n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée.

Toutefois, en cas d'urgence médicale, l'étudiant est autorisé à sortir avant la fin de la 2^{ème} heure. Il est alors accompagné d'un surveillant.

Au-delà de la 2^{ème} heure, les étudiants ne peuvent être autorisés à quitter temporairement la salle que :

- 1 par 1 ;
- sans documents ni moyens de communication ;
- contre la remise de leur carte d'étudiant aux surveillants, carte qu'ils récupèrent à leur retour. Toute absence anormalement prolongée sera consignée au procès-verbal de l'épreuve.

2.1.2.2 Sortie définitive

Une fois les sujets distribués, aucune sortie définitive n'est autorisée avant la fin de la 1^{ère} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée.

Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom, même blanche.

L'étudiant qui quitterait la salle d'examen sans remettre de copie serait considéré comme défaillant.

2.2 CONSIGNES A RESPECTER PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'EPREUVE

A l'exception des documents expressément autorisés par le sujet, aucun matériel (note, livre, document, support électronique) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves.

Les sacs, documents, objets ou autres matériels sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Lorsque des documents ou matériels sont autorisés par le sujet, ils sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre étudiants. Ils sont vierges de toute annotation, surlignage, post-it ou mémoire.

Cela vaut en particulier pour les codes juridiques et les calculatrices programmables, qui doivent être vierges de toute annotation ou programmation particulière.

L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit.

Il appartient aux étudiants de se munir d'une montre, l'Université ne garantissant pas la présence d'horloges dans les salles d'examen.

Même éteints, les téléphones portables sont déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants. A défaut, ils seront saisis par les surveillants.

Les étudiants composent seuls et personnellement.

Il est interdit aux étudiants de parler ou d'échanger quelque information que ce soit entre eux pendant l'épreuve. Toute question sera adressée aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition par l'Université. En dehors de l'en-tête anonymable, la copie ne doit porter aucun signe distinctif susceptible d'identifier l'étudiant.

A défaut, le jury pourra considérer qu'il y a rupture d'anonymat et annuler la copie.

2.3 FIN DE L'EPREUVE ET REMISE DES COPIES

Au signal de fin d'épreuve donné par l'enseignant responsable de salle, tous les étudiants cessent immédiatement de composer. Tout refus de cesser d'écrire sera porté au procès-verbal de l'épreuve.

Chaque étudiant remet une copie, même blanche, et anonymée.

L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaires oubliés.

2.4 CAS DES ETUDIANTS HANDICAPES

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais.

2.5 LAÏCITE

Les étudiants ne sauraient invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer la date d'une épreuve, ni pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

3. FRAUDE

Toute infraction aux règles énoncées ci-dessus sera considérée comme une tentative de fraude et pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire.

En cas de flagrant délit :

- Les surveillants prennent toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Ils portent mention de l'incident au procès-verbal de l'épreuve et rédigent un rapport précis et détaillé qui est joint à celui-ci.

- L'étudiant continue de composer. Toutefois, en cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée.

Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4. COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONSULTATION DES COPIES

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par Internet. Les résultats des examens de janvier sont communiqués à titre informatif, sous réserve des délibérations des jurys.

Il appartient aux étudiants qui souhaitent consulter leurs copies de s'informer auprès du service de scolarité compétent des modalités de consultation.

10. Accès au Pôle Universitaire Léonard de Vinci

Le Pôle universitaire Léonard-de-Vinci est un campus implanté dans le quartier d'affaires de la Défense, dans lequel l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense est implantée.

Adresse : 12 Avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 41 16 70 00

RER – Métro La Défense

Il est entouré de tous commerces, hôtels et restaurants. Le plan d'accès au PULV, en cliquant sur le lien : <http://www.devinci.fr/formations/services/plan-d-acces/plan-d-acces.821.html>

Pour des raisons de sécurité, les participants seront dotés d'un badge d'accès au PULV. Il fait aussi carte d'accès et de paiement à la cafétéria et aux restaurants du Pôle.



Date de création du D.U. :

Avis favorable. Délibération du Conseil de l'IPAG du 3 décembre 2014